

# **GRANDE DISTRIBUTION ET SANTE AU TRAVAIL**

**Intervention du 29 novembre 2006**  
*GROUPE ERGONOMIE DE L'ASMT / CISME*  
Docteur JEANCOLAS

Mesdames, mesdemoiselles, messieurs,

Avant de commencer je voudrais remercier au nom de tout notre groupe, toutes celles et ceux qui ont bien voulu participé, de près ou de loin à cette aventure.

Merci aux salariés, tout d'abord qui se sont prêtés avec gentillesse et professionnalisme aux jeux des questions de l'enquête santé, mais aussi à celles posées lors des visites sur les lieux de travail. Aux dirigeants des magasins et personnels d'encadrement, ensuite, qui ont répondu favorablement à la réalisation de cette étude.

Aux médecins, infirmières, IPRP, qui ont participé à l'une, l'autre ou les deux phases de l'étude. Nous les remercions pour leur détermination, car, je ferai là un petit clin d'œil, le volume des données à nous adresser était conséquent.

A nos services, au Cisme, en particulier à Gabriel Paillereau, qui ont facilité notre participation à ces travaux.

Aux membres de la commission nationale santé sécurité de la fédération du commerce de distribution, tout particulièrement à Paule Saint Léger, pour la confiance et l'écoute qu'ils nous ont accordées et les conseils qu'ils nous ont prodigué.

Merci à tous.

Il y a bientôt 2 ans à présent, nous débutons notre collaboration avec la commission paritaire nationale santé sécurité du commerce et de la distribution à prédominance alimentaire. A cette époque, la FCD s'était rapprochée du CISME, lui proposant comme lettre de mission : la mise en place d'indicateurs de santé pour ses salariés. En effet, les acteurs de la branche professionnelle s'interrogeaient sur l'importance de l'absentéisme, le turn-over des personnels, l'augmentation du nombre des aptitudes avec restriction et des inaptitudes avec reclassement ainsi que le souci de leur gestion, les difficultés de recrutement dans les rayons traditionnels, le vieillissement de la population salariée, et la fréquence des accidents du travail et des maladies professionnelles.

Ce dernier point mérite que l'on s'y attarde un peu. Sur un baromètre affichant les indices de fréquence des accidents du travail dans les différents secteurs professionnels, nous observons que le commerce de la distribution à prédominance alimentaire se situe à des indices supérieurs à l'industrie chimique, au secteur de la manutention et des transports, et même au delà des indices du BTP pour les centrales d'achat. En effet, en 2004, les supérettes accusaient un indice de fréquence de 39, les hypermarchés pointaient à 63 et les supermarchés à 69 ; quant aux centrales d'achat leur indice de fréquence était en 2004 de 100. Dans le même temps l'industrie chimique avait un indice de fréquence à 31 et le BTP à 90. Les principales causes de ces accidents du travail sont les manutentions et manipulations manuelles : de 38% à 44% des accidents du travail selon le type de structure. Viennent ensuite, les glissades et chutes de plain pied, l'emploi d'outils à main et la manutention mécanique. Sur les 10 dernières années cet indice de fréquence des AT n'a que peu varié. Doit-on se satisfaire de la stabilité de ces taux ? Il est plutôt légitime, de se poser la question en terme de réduction de l'indice, tant l'on sait que, outre les problèmes humains qu'ils entraînent, les accidents du travail sont pourvoyeurs de pertes économiques. D'ailleurs, si l'on regarde les taux bruts de cotisations AT/MP, on note une augmentation plus importante pour les hypermarchés et les supermarchés, que la moyenne des secteurs services, commandes et industries de l'alimentation. *Je rappelle que le taux brut est égal aux prestations pour incapacité temporaire + indemnités en capital + capitaux des rentes, divisés par les salaires.* Ce taux sert de base de calcul au taux de cotisation AT/MP. En 2004, selon les chiffres publiés par la CNAM en décembre 2005, 687 000 journées de travail étaient perdues dans les hypermarchés pour 15 500 accidents avec arrêt, dont 731 ont occasionné une Incapacité Permanente Partielle. La situation est sensiblement identique dans les supermarchés et autres structures. Quant à l'évolution des maladies professionnelles, leur nombre a été multiplié par 6 entre 1995, en jaune sur le schéma, et 2004, en bleu, et ce, toutes tailles de magasins confondues ; ce qui ne semble pas apparaître sur ce tableau pour des raisons d'échelle. Parmi ces maladies professionnelles, 91% relèvent du tableau 57 (*affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail du membre supérieur*), et environ 6% relèvent du tableau 98 (*affection du rachis due essentiellement au port de charges*) soit au total 97 % des maladies professionnelles déclarées ; pourcentage supérieur à la moyenne nationale qui est de 75, % environ pour ces mêmes maladies. Or, le coût direct moyen d'une maladie du type « trouble musculo-squelettique » affectant le membre supérieur est de 18 000 €, et le coût d'une TMS affectant le rachis est de 41 000 €, (chiffres donnés par la CNAM ) soit, pour l'année 2004 un coût d'environ 22 Millions d'euros pour l'ensemble des magasins. De plus, le coût ne se résume pas à la réparation/indemnisation des personnes, mais va entraîner un certain nombre de dysfonctionnements, de coûts indirects : remplacement de l'opérateur, hausse des cotisations AT/MP, frais liés aux aménagements de poste, absentéisme, perte de productivité, de qualité, baisse de l'image de marque de la société et potentielles pertes de parts de marché. Ces maladies professionnelles, conduisent

bien trop souvent à des inaptitudes partielles, des demandes de reclassement, voire des inaptitudes totales avec perte d'emploi. Ces chiffres viennent corroborer les remarques de la branche professionnelle et soulignent l'importance de la manutention et des troubles musculo squelettiques dans la problématique de la santé au travail du secteur de la distribution. Aussi fûmes nous tout de suite réceptifs à cette demande, car médecins et acteurs de prévention notons, nous aussi, dans notre exercice quotidien une symptomatologie rachidienne et articulaire de plus en plus prégnante chez les salariés de la distribution, avec comme corollaire, une augmentation du nombre de déclarations de Maladies Professionnelles, tableaux n° 98 et 57, ainsi qu'une augmentation du nombre des restrictions d'aptitude. Phénomène d'autant plus inquiétant, que, la population salariée de la distribution alimentaire est âgée en moyenne de 36 ans, donc relativement jeune et en début de carrière. Ce coût humain nous interpelle. Par notre action en entreprise, nous connaissons déjà l'exigence physique des manutentions et des manipulations manuelles dans la genèse de ces pathologies.

Cette convergence des constats, nous amène à décider, ensemble, de mener une étude centrée sur la problématique des situations de travail propres à générer des TMS dans les rayons de la distribution alimentaire. Les objectifs poursuivis sont :

- évaluer la prévalence des TMS
- identifier les facteurs explicatifs potentiels de ces TMS.

Le groupe propose alors une étude en deux phases :

- une enquête épidémiologique transversale au moyen d'un questionnaire santé-travail
- et des études de poste permettant d'analyser l'activité et d'identifier les facteurs de risque repérés par l'enquête. Les supports sont présentés à la commission nationale santé sécurité de la FCD, et discutés ; ces échanges permettent d'affiner les axes des travaux.

Ainsi naît ERGODISTRIB, objet de la présentation que nous allons vous faire aujourd'hui. Des réunions intermédiaires permettent de rendre compte de l'avancement des travaux, et la richesse des discussions qui s'en suivent témoignent de l'intérêt des différents acteurs.

En première partie nous vous présenterons les résultats de l'enquête épidémiologique, menée auprès de quelques 5000 salariés représentant la majorité des enseignes dans toutes les régions de France. Puis, en seconde partie de journée, nous verrons avec vous les facteurs déclenchant des troubles articulaires et vous proposerons des axes de prévention.